



HAL
open science

**“ Savoirs et pouvoirs dans le gouvernement de l’Europe.
Pour une sociohistoire de l’archive européenne ”**

Francisco Roa Bastos, Antoine Vauchez

► **To cite this version:**

Francisco Roa Bastos, Antoine Vauchez. “ Savoirs et pouvoirs dans le gouvernement de l’Europe. Pour une sociohistoire de l’archive européenne ”. *Revue Française de Science Politique*, 2019, 69 (1), pp.7. 10.3917/rfsp.691.0007 . hal-03940822

HAL Id: hal-03940822

<https://paris1.hal.science/hal-03940822v1>

Submitted on 16 Jan 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

SAVOIRS ET POUVOIRS DANS LE GOUVERNEMENT DE L'EUROPE

Pour une sociohistoire de l'archive européenne

Francisco Roa Bastos et Antoine Vauchez

Presses de Sciences Po | « [Revue française de science politique](#) »

2019/1 Vol. 69 | pages 7 à 24

ISSN 0035-2950

ISBN 9782724636017

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-francaise-de-science-politique-2019-1-page-7.htm>

Distribution électronique Cairn.info pour Presses de Sciences Po.

© Presses de Sciences Po. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

SAVOIRS ET POUVOIRS DANS LE GOUVERNEMENT DE L'EUROPE

— POUR UNE SOCIOHISTOIRE DE L'ARCHIVE EUROPÉENNE —

Francisco Roa Bastos, Antoine Vauchez

L'installation présentée au Mucem pendant l'été 2018 par l'artiste Thomas Bellinck avait de quoi perturber le visiteur. Le voilà soudainement mis dans la situation historique bien inconfortable de parcourir les salles d'un musée abandonné réunissant, plusieurs décennies après sa disparition, les vestiges et les traces d'une Union européenne désormais engloutie. À cette colonne de papier sans fin où s'empilent les milliers de pages de « l'acquis » communautaire succèdent des centaines de cartes professionnelles de lobbyistes bruxellois ou encore les panneaux signalétiques « Schengen » placés sous bâches, comme autant de « reliques réelles et fantasmées de notre présent communautaire »¹. Expérience politiquement vertigineuse que ce regard rétro-futuriste sur une Europe qui aurait fait ses cartons ; mais expérience heuristique aussi pour ce que ce décentrement brutal du regard permet de faire voir de l'ensemble composite de documents, mots clés, mythes et autres récits stylisés par lesquels on connaît aujourd'hui l'Europe et le « projet européen ».

Si elle peut désarçonner le citoyen, l'invitation à adopter ce point de vue de l'archive ne prend pas nécessairement de court le chercheur. De nombreux travaux inscrits dans la tradition d'une sociohistoire des savoirs de gouvernement explorent en effet depuis une décennie les rapports étroits qui existent entre « l'Europe » et les formes de connaissance qui permettent de la décrire, de la mettre en scène, de la défendre ou de la dénoncer². Et ces enquêtes vont bien au-delà des seules formes de connaissance *théorique* puisqu'elles ont permis de dessiner l'assemblage composite d'instruments, de récits et de croyances qui sont autant de formes de naturalisation d'une « réalité européenne »³ : statistiques et sondages européens⁴,

1. Ève Beauvallet, « Europe, parodie d'une utopie », *Libération*, 10 juillet 2018.

2. La bibliographie est ici considérable. Pour s'en tenir à la seule science politique : Olivier Ihl, Martine Kaluszynski, Gilles Pollet (dir.), *Les sciences de gouvernement*, Paris, Economica, 2003 ; Olivier Ihl (dir.), *Les « sciences » de l'action publique*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2006 ; Charlotte Halpern, Pierre Lascombes, Patrick Le Galès (dir.), *Instrumentation de l'action publique. Controverses, résistance, effets*, Paris, Presses de Sciences Po, 2014 ; Frédéric Audren, Pascale Laborier, Paolo Napoli, Jakob Vogel (dir.), *Les sciences camérales. Activités pratiques et histoire des dispositifs publics*, Paris, PUF, 2011.

3. Cf. notamment Morgane Le Boulay, « Au croisement des mondes politique et scientifique. L'écriture et l'enseignement de l'histoire de l'Europe en France et en Allemagne (1976-2000) », thèse de doctorat en science politique, sous la direction de Dominique Damamme et Hartmut Kaelble, Paris/Berlin, université Paris-Dauphine/Humboldt Universität, 2014 ; Thibaud Boncourt, « Acteurs multipositionnés et fabrique du transnational. La création du European Consortium for Political Research », *Critique internationale*, 59 (2), 2013, p. 17-32 ; Julie Bailleux, *Penser l'Europe par le droit. L'invention du droit communautaire en France*, Paris, Dalloz, 2014.

4. Étienne Penissat, Jay Rowell, « Note de recherche sur la fabrique de la nomenclature socio-économique européenne ESeC », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 191-192 (1-2), 2012, p. 126-135 ; Philippe Aldrin,

schèmes théoriques plus ou moins traduits, outils participatifs¹, labels politiques transnationaux², récits canoniques³, outils de l'action publique⁴. Ces recherches s'ajoutent à des publications collectives qui, en pointant la singularité des jeux croisés entre sciences sociales et Union européenne⁵, ont dépassé le prisme décisionniste qui a longtemps prévalu dans l'analyse du pouvoir européen, au profit d'une perspective soucieuse des catégories et des instruments comme de la position sociale et professionnelle des acteurs qui les mobilisent dans le champ du pouvoir européen⁶.

Au terme d'une décennie de travaux, cette approche arrive aujourd'hui à maturité. Et comme tout courant de recherche, elle s'expose à la loi des rendements décroissants, faute d'un travail de mise en perspective qui permette d'en identifier verrous et angles morts.

Au titre des angles morts, on pointera ici celui qui touche à la *singularité* propre de ces espaces transnationaux où se construit une pensée d'Europe. Héritant, en partie implicitement, du prisme stato-centré propre à la sociohistoire des sciences de gouvernement, ces travaux ont souvent négligé les formes sociales spécifiques mais aussi l'historicité propre des espaces transnationaux. Ainsi, en analysant les savoirs d'Europe à l'aune de ces sciences « normales » qui se sont ancrées « au national » au croisement du triptyque État-profession-université, ces travaux ont fréquemment pris l'indifférenciation typique des espaces transnationaux pour un élément simplement *transitoire* d'un espace quasi étatique en voie d'autonomisation. Or tout indique que cette zone d'indistinction où naissent les savoirs du « gouvernement européen » est bien plus durable : faute de territoire professionnel balisé et de certification étatique stable, les juridictions disciplinaires et professionnelles y demeurent en effet structurellement plus instables qu'au niveau national. La chose n'est pas sans conséquence s'il est vrai qu'elle se traduit par une fluidité persistante des spécialisations, une instabilité des labels disciplinaires, des chevauchements d'objets d'étude, une absence de « garde-frontières », etc. Autant de caractéristiques propres à la fabrique *européenne* des savoirs qui restent encore à ce jour sous-étudiées.

« L'invention de l'opinion publique européenne. Genèse intellectuelle et politique de l'Eurobaromètre (1950-1973) », *Politix*, 1 (89), 2010, p. 79-101.

1. Sabine Saurugger, « The Social Construction of the Participatory Turn: The Emergence of a Norm in the European Union », *European Journal of Political Research*, 49 (4), 2010, p. 471-495.

2. Francisco Roa Bastos, « Sociogenèse d'une catégorie politique : l'introduction de "partis politiques au niveau européen" dans le droit communautaire », *Cultures & Conflicts*, 85-86, p. 99-122, 2012.

3. Antonin Cohen, « Le "père de l'Europe". La construction sociale d'un récit des origines », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 166-167, 2007, p. 14-29. Cf. aussi Oriane Calligaro, *Negotiating Europe. EU Promotion of Europeaness since the 1950s*, New York, Palgrave Macmillan, 2013.

4. Marine de Lassale, Didier Georgakakis (dir.), *La « nouvelle gouvernance européenne ». Genèses et usages politiques d'un livre blanc*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 2008 ; Antoine Vauchez, « Methodological Europeanism at the Cradle: Eur-lex, the *Acquis* and the Making of Europe's Cognitive Equipment », *Journal of European Integration*, 37 (2), 2015, p. 193-210.

5. Cécile Robert, Antoine Vauchez, « L'Académie européenne. Savoirs, savants et experts dans le gouvernement de l'Europe », *Politix*, 89 (1), 2010, p. 9-34 ; Stephanie Mudge, Antoine Vauchez, « Building Europe on a Weak Field: Law, Economics, Scholarly Avatars in Transnational Politics », *American Journal of Sociology*, 118 (2), 2012, p. 449-492 ; Rebecca Adler-Niessen, Kristoffer Krop (dir.), *A Sociology of Knowledge of European Integration. The Social Sciences in the Making of Europe*, Londres, Routledge, 2017 ; Ben Rosamond, « Field of Dreams: The Discursive Construction of EU Studies, Intellectual Dissidence and the Practice of "Normal Science" », *Journal of Common Market Studies*, 54 (1), 2016, p. 19-36.

6. En ce sens, ce dossier se démarque également de l'approche dite « constructiviste » de l'Europe, autour d'auteurs tels que Thomas Diez, Thomas Christiansen, voire – dans le domaine des relations internationales – Peter Haas, qui prennent également en compte le « rôle des idées », voire des « communautés épistémiques » mais sans les rapporter à une sociologie politique des savoirs et formes professionnelles de l'expertise.

Au titre des verrous, on mentionnera surtout le fait que les recherches menées dans cette perspective restent encore trop souvent centrées sur les seules *success-stories* communautaires – savoirs et paradigmes consacrés, catégories juridiquement codifiées, instruments consolidés, etc. Rien de surprenant à cela puisqu'il s'agissait d'abord, par un « présentisme » assumé, de rendre compte de l'Europe *telle qu'elle est* aujourd'hui et des formes de *doxa*¹ qui traversent les espaces sociaux et professionnels où elle est construite. Mais en laissant de côté tous les « savoirs avortés » de cette longue histoire (les catégories qui ne sont pas parvenues à s'imposer, les objets perdus, les savoirs contestés et finalement rejetés...), on risque de n'étudier que l'histoire officielle et linéaire d'une Europe vue depuis « Bruxelles ». Au-delà, ce prisme bruxello- et politico-centré laisse passer sous le radar une masse bien plus large de savoirs qui parlent d'Europe, produits par des acteurs bien plus divers que les traditionnels « entrepreneurs d'Europe » bien identifiés (Commission européenne, mouvements fédéralistes, groupes de chercheurs « européistes », etc.) : on oublie en fait tous ces savoirs « non dédiés » produits ailleurs et par d'autres, parfois « contre » l'Europe, qui sont bien souvent le résultat cumulé de continuités historiques cachées (passant notamment par l'entre-deux-guerres), ou d'espaces nationaux ou transnationaux dans lesquels l'Union européenne se trouve étroitement encadrée, qui tous ensemble contribuent également à structurer nos manières de décrire et de penser l'Europe.

C'est dans cette perspective que s'inscrit ce dossier. Tout en se plaçant dans la continuité des travaux évoqués, il propose, afin de lever certains de ces verrous et de ces angles morts, une problématisation à partir de la « notion-test » d'Archive². Reprise à *L'archéologie du savoir*³, la notion n'est pas sans ambiguïté d'un point de vue analytique. Nombre de chercheurs ont du reste pointé les malentendus et quiproquos qui caractérisent souvent, en sciences sociales comme en histoire, les emprunts à Michel Foucault, dont les travaux offrent un équilibre changeant entre l'analyse historique et un programme de recherche essentiellement philosophique⁴. Mais divers travaux récents, au croisement de l'histoire, de la sociologie et de l'anthropologie, marquant ce qu'on a pu qualifier de « tournant archivistique », permettent d'aller plus loin en faisant de la notion d'Archive une analogie opératoire pour saisir les formes singulières d'articulation entre savoirs et pouvoirs à l'échelle de la politique européenne⁵. L'Archive y est moins analysée comme une source primaire de l'enquête que comme « un monument » indissociable d'un centre de pouvoir dont elle constitue un des modes de construction et d'affirmation. Elle intéresse dès lors moins comme un point de

1. Nous visons par ce terme l'ensemble des savoirs et des formes de pensée publiquement dominantes à un moment donné et dans un espace social donné.

2. Nous employons le terme « Archive » avec une majuscule (ce que ne fait pas Michel Foucault) lorsque nous entendons le distinguer des archives traditionnelles, qui désignent dans le langage courant les documents et fonds spécifiquement recueillis et conservés comme traces du passé ou « mémoire potentielle ». Nous reviendrons sur cette distinction entre l'Archive et les archives tout au long de l'article.

3. Michel Foucault, *Les mots et les choses*, Paris, Gallimard, 1966 ; *id.*, *L'archéologie du savoir*, Paris, Gallimard, 1969 ; *id.*, « Sur l'archéologie des sciences. Réponse au Cercle d'épistémologie », *Cahiers pour l'analyse*, 9, 1968, p. 9-40 (repris dans Michel Foucault, *Dits et écrits*, t. I, Paris, Gallimard, texte n° 59).

4. Sur les usages en histoire et en science politique, cf. notamment Jacques Revel, « Le moment historiographique », dans Luce Giard (dir.), *Michel Foucault. Lire l'œuvre*, Grenoble, Jérôme Millon, 1992, p. 83-96 ; Xavier Landrin, « Note sur les réceptions en histoire du travail de Michel Foucault », dans Sylvain Meyet *et al.* (dir.), *Travailler avec Foucault. Retours sur le politique*, Paris, L'Harmattan, 2005, p. 162-180 ; Pierre Lascoumes, « La Gouvernamentalité : de la critique de l'État aux technologies du pouvoir », *Le Portique*, 13-14, 2004.

5. On pense notamment aux travaux de Ann Laura Stoler, *Along the Archival Grain. Epistemic Anxieties and Colonial Common Sense*, Princeton, Princeton University Press, 2009 ; et de Michael Lynch, « Archives in Formation : Privileged Spaces, Popular Archives and Paper Trails », *History of Human Sciences*, 12 (2), 1999, p. 65-87.

départ que comme un point d'aboutissement d'un *processus* d'*archivage* qui met en jeu la production d'une forme de légitimité politique et d'officialité mais aussi, symétriquement, de formes d'ignorance et de déclarations d'incompétence. Tout intéresse sous ce rapport, y compris bien sûr l'ensemble des formats et techniques (inventaires, bases de données, outils comparatifs, etc.) par lesquels des « archivistes » très divers (collecteurs d'histoire orale, juristes faisant l'État du droit, directeurs et comités de rédaction de revues spécialisées, etc.) produisent des « données européennes », des chiffres et des savoirs censés représenter *un état de l'Europe*. Autant d'éléments qui, saisis ensemble, s'apparentent à une forme de *doxa* européenne qui est parvenue à s'imposer transnationalement pour qui entend mobiliser des objets politiques européens.

Mais choisie précisément pour sa focale large, la métaphore de l'Archive permet également de s'interroger sur toutes ces formes oubliées de connaissance de l'Europe qui se situent provisoirement « hors *doxa* » : tous ces savoirs, catégories et instruments non reconnus ou non retenus dans l'histoire officielle¹ parce qu'ils ne sont pas parvenus à s'imposer dans l'équipement cognitif standard des entrepreneurs d'Europe (du moins, à ce stade). Malgré cet oubli relatif, ils n'en restent pas moins des discours accessibles et mobilisables, un langage stagnant susceptible d'être réactualisé et donc remis en circulation à la prochaine « crise » ou au prochain conflit. C'est ce soubassement para-doxal, qui à la fois englobe la *doxa* provisoire et la dépasse, lui fournissant parfois de nouvelles ressources discursives, qui reste à explorer et que nous appellerons dans ce dossier l'« Archive de l'Europe », au premier sens de « stock » de savoirs produits historiquement et disponibles aujourd'hui pour penser l'Europe (dont les archives *officielles* ne sont qu'un élément parmi d'autres).

Le prisme de l'Archive ne vise néanmoins pas seulement à élargir le stock des savoirs pris en compte dans l'étude des formes de connaissance de l'Europe. Il a également pour but de mettre au jour les dynamiques structurelles qui influent sur la production même de ces savoirs, et notamment les schèmes cognitifs les plus « actifs » et contraignants, comme cet angle mort du stato-centrisme qui « colore » massivement nos représentations politiques. Dans l'acception qu'en donne M. Foucault, l'Archive n'est en effet pas seulement une « masse de choses dites », elle est aussi « la loi de ce qui peut être dit »², le *système* d'énonciation qui préside à la production et à l'émergence des discours portant sur un objet particulier. Cette perspective conduit à identifier aussi bien les structures cognitives, qui contraignent la production de savoirs sur l'Europe quelle qu'en soit la nature, que les réseaux des producteurs de ces savoirs, dans leur diversité : elle parle ainsi d'emblée à une sociohistoire cherchant à insérer les formes de connaissance dans les configurations sociales qui les produisent³. Appliquée à notre objet, l'Archive désigne alors cette « formation discursive » particulière dans laquelle se construisent forcément, à une époque donnée, les savoirs politiques, les concepts, les instruments qui cherchent à penser l'Europe comme un objet politique⁴. L'Archive, en ce deuxième sens, pointe ainsi vers les « règles du pensable » implicites qui commandent, à un moment donné, la production de savoirs sur l'Europe. Ce faisant, la notion d'Archive

1. Ou dans les expositions artistiques de « souvenirs » supposés marquants de la « mémoire collective », comme celle de Thomas Bellinck.

2. M. Foucault, *L'archéologie du savoir*, *op. cit.*, p. 177.

3. Cf. Jean-Louis Fabiani, « La sociologie historique face à l'archéologie du savoir », *Le Portique*, 13-14, 2004.

4. Si certains ont pu le qualifier de « non identifié », c'est sans doute justement que les constructions historiques institutionnelles observables ne « cadrent » pas bien dans la formation discursive aujourd'hui encore dominante.

prolonge celle d'Académie européenne¹ qui n'était pas qu'une façon imagée d'évoquer le champ des études européennes, mais entendait fournir une *formule d'intelligibilité* des points d'articulation entre savoirs et politique européenne².

En somme, cet article introductif entend répondre à l'invitation de Jean-Claude Passeron qui soulignait l'importance de « filer conceptuellement la métaphore le plus loin possible [...] [pour] prospecter tout ce que peut “rendre” la structure analogique », quitte à voir ces métaphores ponctuellement « disjoncter » en autant de contre-exemples ou de preuves d'inadéquation³. Et s'il est vrai que la qualité d'une métaphore conceptuelle tient d'abord « dans le travail de description et de mesure qu'elle impose »⁴, c'est en prenant au sérieux ce prisme de l'Archive comme potentielle formule d'intelligibilité des rapports entre savoirs et pouvoirs dans le gouvernement de l'Europe qu'on pourra évaluer précisément sa portée explicative réelle. Pour ce faire, l'article procède en deux temps : dans une première partie, il revient sur le « tournant archivistique » qui a été opéré en histoire et dans d'autres sciences sociales au cours des dix dernières années pour en montrer l'apport du point de vue d'une sociologie des pratiques de légitimation de l'ordre politique européen. En déplaçant l'attention vers le *processus d'archivage*, son caractère conflictuel et socialement situé, mais aussi la diversité des « archivistes » comme des formes matérielles des archives, ce tournant permet d'interroger la construction de l'officialité comme de l'euroanéité du centre de pouvoir qui émerge autour des institutions communautaires. Dans une deuxième partie, le prisme de l'Archive se trouve élargi en replaçant l'étude des savoirs dominants en Europe dans le stock plus vaste des savoirs et discours oubliés comme des autres archives transnationales (européenne, atlantique, coloniale, etc.) dans lesquelles l'Archive européenne se trouve encadrée. Ce faisant, on entend mieux comprendre comment une *doxa* provisoire est produite, mais aussi dégager les contraintes structurelles et cognitives qui pèsent sur la production de tout savoir et de toute pensée d'Europe.

Archives, archivage, archivistes : modes d'énonciation et d'officialisation d'un centre politique européen

Ce retour aux archives⁵ permet d'abord de mettre l'accent sur le rôle des ressources symboliques dans la construction des ordres politiques, et notamment du centre politique européen⁶. Partons pour cela d'une définition commune de l'archive, ou plutôt « des archives », au pluriel comme il est d'usage d'employer le terme chez les historiens : « ensemble de documents anciens, rassemblés et classés à des fins historiques ». Derrière son apparente simplicité, cette définition extraite du dictionnaire *Le Petit Robert* masque en fait d'immenses difficultés, sur lesquelles les historiens et archivistes de profession se sont penchés

1. Cf. C. Robert, A. Vauchez, « L'Académie européenne... », art. cité ; Francisco Roa Bastos, « “Académie européenne” ou “Europäische Akademie” ? L'ancrage allemand des études européennes et ses conditions de possibilité », *Politique européenne*, 52, 2016, p. 114-144.

2. Jean-Claude Passeron, *Le raisonnement sociologique. L'espace non-poppérien du raisonnement naturel*, Paris, Nathan, 1992.

3. Cité par Bernard Lahire, « Sociologie et analogie. Jean-Claude Passeron, la métaphore et le disjoncteur », dans Jean-Louis Fabiani (dir.), *Le goût de l'enquête. Pour Jean-Claude Passeron*, Paris, L'Harmattan, 2001, p. 37-70.

4. J.-C. Passeron, *Le raisonnement sociologique...*, op. cit.

5. Qui a aussi été prôné par d'autres récemment. Cf., par exemple, le projet de recherche « Discipliner l'archive ? », financé par le LabEx « Les passés dans le Présent » : <https://disarch.hypotheses.org>.

6. Stefano Bartolini, *Restructuring Europe. Centre Formation, System Building and Political Structuring between the Nation-State and the European Union*, Oxford, Oxford University Press, 2005.

(et entredéchirés) de longue date. Et d'abord, qu'est-ce qu'un « document » ? À partir de quand peut-il être considéré comme « ancien » ? Comment, et par qui, les documents sont-ils rassemblés et classés ? Selon quels critères, quelle méthodologie ? Faut-il par exemple réserver le terme de « document » à des textes écrits, ou peut-on considérer des images, des monnaies, des témoignages oraux, des monuments, voire des graffitis ou des déchets, comme « documents d'archive »¹ ? Par ailleurs, le document, quel qu'il soit, doit-il forcément avoir été produit au plus près de l'époque étudiée, ou peut-on intégrer des documents ultérieurs, des témoignages indirects, plus ou moins éloignés de l'événement auquel ils se rapportent ? Et la notion d'« archive » couvre-t-elle seulement les documents produits par les institutions et autorités publiques, ou doit-on y inclure les documents privés (et lesquels ?) ? Au-delà même des réponses apportées par les historiens à ces questions, très différentes selon les lieux et les époques², ces querelles ont le mérite de faire apparaître l'utilité heuristique d'un renversement de perspective face aux archives. Ce renversement vise à interroger celles-ci moins comme de simples traces ou rémanences du passé dans le présent³ que comme le résultat d'un ensemble d'opérations délibérées (et stratégiques) de recueil, d'enregistrement, de classification, de hiérarchisation, etc., qui a tout du rite d'institution contribuant à faire reconnaître un document comme « source » et à renvoyer à l'inverse les autres à un statut apocryphe. Pour l'anthropologue Ann-Laura Stoler, qui a travaillé sur les archives coloniales de l'Empire néerlandais, ce tournant archivistique a permis de passer de l'« *archive-as-source* » (ou *as-thing*) à l'« *archives-as-subject* » et « *as-process* »⁴. Rejoignant en cela les réflexions de philosophes comme Jacques Derrida, pour qui « l'archivage *produit* autant qu'elle enregistre l'événement »⁵ ou de Serge Margel qui voit avant tout les archives et l'archivage comme des « protocoles de légitimation »⁶, les archives sont depuis longtemps devenues pour les chercheurs des objets d'étude en elles-mêmes. Prolongeant ici les réflexions menées en sociologie et science politique sur le « potentiel politique » des méthodologies et des instruments de connaissance⁷, les archives se révèlent comme des instruments de pouvoir et de souveraineté qui disent quelque chose des rapports de forces et des logiques qui structurent les centres de pouvoir et les élites productrices de ces documents. Les sources des historiens sont ainsi progressivement devenues des questions, plutôt que des réponses, en ce qu'elles « mettent à jour les logiques classificatoires, les rapports de pouvoirs qui s'inscrivent dans la conservation documentaire, ce que disent les mises en série d'une époque »⁸.

1. Nicolas Offenstadt, « Archives, documents, sources », dans Christian Delacroix *et al.*, *Historiographies. Concepts et débats*, t. I, Paris, Gallimard, 2010, p. 68-78.

2. Moses I. Finley, « Le document et l'histoire économique de l'Antiquité », *Annales*, 37 (5-6), 1982, p. 697-713 ; Claude Nicolet, « À la recherche des archives oubliées : une contribution à l'histoire de la bureaucratie romaine », dans Ségolène Demougine (dir.), *La mémoire perdue, à la recherche des archives oubliées, publiques et privées, de la Rome antique*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1994 ; Paul Delsalle, *Une histoire de l'archivistique*, Sainte-Foy, Presses universitaires du Québec, 1998 ; Krzysztof Pomian, « Les archives », dans Pierre Nora (dir.), *Lieux de mémoire*, t. 3. *De l'archive à l'emblème*, Paris, Gallimard, 1997, p. 162-233.

3. Les tenants du « paradigme indiciaire » en sciences sociales ont montré depuis longtemps le caractère utile, mais limité et souvent trompeur, de ce jeu de pistes portant sur des traces forcément incomplètes. Cf. Carlo Ginzburg, « Signes, traces, pistes. Racines d'un paradigme de l'indice », *Le Débat*, 6 (6), 1980, p. 3-44.

4. A. L. Stoler, *Along the Archival Grain. Epistemic Anxieties and Colonial Common Sense*, *op. cit.*

5. Jacques Derrida, *Mal d'archive. Une impression freudienne*, Paris, Galilée, 1995, p. 17.

6. Serge Margel, *Les archives fantômes. Recherches anthropologiques sur les institutions de la culture*, Paris, Lignes, 2013, p. 14.

7. Daniel Breslau, « The Political Power of Research Methods: Knowledge Regimes in US Labor-Market Policy », *Theory and Society*, 26 (6), 1997, p. 869-902.

8. N. Offenstadt, « Archives, documents, sources », art. cité, p. 76.

L'archive en processus

Ainsi, ces documents d'archive, qui ont souvent été considérés comme des « accidents » ou des « épaves » de l'histoire (c'est-à-dire des stocks de signes involontaires laissés par les acteurs du passé), peuvent avoir été voulus et construits comme tels, et se révéler au contraire des productions délibérées de témoignages pour l'avenir. Un document peut être pensé comme « mémoire potentielle pour les temps futurs »¹, comme un *monument* érigé pour durer. Jacques Le Goff et Pierre Toubert ont ainsi forgé, dans un texte célèbre², la notion de « document-monument », ces sources que l'on produit volontairement pour imprimer sa marque, avérer l'existence d'une institution, imposer le souvenir (souvent déformé) d'une personnalité ou d'un événement pour les temps à venir. N'est-ce pas là le but affiché de tous les *Festschriften*, *Mémoires*, (auto)biographies et autres histoires officielles, dont la construction européenne, comme toute construction politique, a été et reste aujourd'hui particulièrement friande³ ? « On n'est jamais mieux *prouvé* que par soi-même » pourrait être le leitmotiv des grands hommes autoproclamés et de leurs auxiliaires et clercs qui, des *Res Gestae* d'Auguste⁴ aux autobiographies modernes des « pères fondateurs » de l'Europe (à commencer par le « mythe Monnet⁵ ») s'efforcent de laisser *leurs* traces, d'orienter l'écriture et la réception de *leur* histoire. La production de leurs propres sources pour favoriser leur entrée dans l'Histoire fait partie de ce processus de « fabrication de preuves » pour le futur, pensés comme autant de formes d'attestation de l'identité du groupe comme de ses porte-parole. En ce sens de l'Archive, la construction de l'Europe regorge, on le voit bien, de ces « documents-monuments » qui ont été pensés, produits, diffusés (et conservés) pour durer et faire exister l'Europe sur le mode de la preuve⁶ : des histoires et brochures officielles aux mémoires des « grands témoins », de la création d'un dépôt d'archives officielles à l'Institut européen de Florence au recueil systématique de témoignages permettant de faire l'« histoire orale de l'Europe⁷ » : comme toute construction étatique ou quasi étatique, le *system-building* européen analysé par Stefano Bartolini⁸, c'est-à-dire la production de loyautés culturelles et symboliques vis-à-vis de ce nouveau centre de pouvoir, est fortement tributaire de la capacité de ses élites gouvernantes à produire ce type d'attestations de l'identité et de la cohésion de la communauté politique qui la sous-tend.

Ce processus de production symbolique ne se fait pas au hasard. L'histoire de la formation des États nationaux s'est en effet accompagnée de l'affirmation de tout un arsenal de symboles qui constituent aujourd'hui un « stock d'objets » (et de concepts) mobilisables pour produire

1. C. Nicolet, « À la recherche des archives oubliées... », art. cité, p. VI.

2. Jacques Le Goff, Pierre Toubert, « Une histoire totale du Moyen Âge est-elle possible ? », dans Congrès national des sociétés savantes, *Tendances, perspectives et méthodes de l'histoire médiévale*, t. 1. *Actes du 100^e Congrès national des sociétés savantes*, Paris, Bibliothèque nationale de France, 1977, p. 31-44.

3. Les stratégies commémoratives des institutions européennes, cf. Michel Mangenot, Sylvain Schirmann (dir.), *Les institutions européennes font leur histoire. Regards croisés soixante ans après le traité de Paris*, Bruxelles, Peter Lang, 2012. Cf. également Antoine Vauchez, « À quoi “tient” la cour de justice des communautés européennes ? Stratégies commémoratives et esprit de corps transnational », *Revue française de science politique*, 60 (2), avril 2010, p. 247-270.

4. John Scheid, « Introduction », dans *Res Gestae Divi Augusti. Hauts faits du divin Auguste*, Paris, Les Belles Lettres, 2007, p. VII-CXXXIX.

5. A. Cohen, « Le “père de l'Europe”... », art. cité.

6. Il suffit ici de renvoyer à la très riche littérature sur les politiques mémorielles européennes et les conflits qui l'organisent aujourd'hui : Laure Neumayer, *The Criminalisation of Communism in the European Political Space after the Cold War*, Londres, Routledge, 2018.

7. Cf. le site des Archives historiques de l'Union européenne (AHUE) consacré à ces programmes : http://archives.eui.eu/en/oral_history.

8. S. Bartolini, *Restructuring Europe...*, op. cit.

ces attestations de légitimité. En ce sens, l'Archive européenne relève moins d'un ensemble de documents produits au hasard, puis réunis, que d'un « répertoire symbolique » réglé et codifié de façon à peu près stabilisé par et pour les « États-nations » européens depuis la fin du 19^e siècle¹. L'invention de ce répertoire symbolique et stratégique s'est fait chemin faisant, dans le cours même de la construction des États-« nations », sans plan préétabli ni concertation préalable, dans un processus de comparaison « inter-nationale » permanent mais aussi de codification stato-nationale par la monopolisation progressive de l'enseignement et de la célébration des rites et symboles nationaux au profit des États. Tout indique que les entrepreneurs d'Europe ont abondamment puisé dans ce répertoire d'« éléments symboliques et matériels que doit présenter une nation digne de ce nom »² pour donner à voir l'unité d'un « État européen » supposé en construction. Du drapeau à l'hymne, de la devise³ aux « lieux de mémoire européens⁴ », tous ces symboles « européens », qui restent souvent difficiles à définir (et toujours conflictuels), sont autant de traces des tentatives de doter l'Union européenne, et plus largement l'Europe, d'un « répertoire symbolique » partagé, ou du moins partageable. Dès lors, ce qu'on appellera ici *processus d'archivage*, à savoir le travail multiforme de recueil et d'agrégation d'un ensemble composite de documents, savoirs, symboles, mythes, s'analyse comme un acte de pouvoir qui officialise le *lien structurel* entre un groupement politique et les formes de connaissance qui le constituent comme tel.

L'archive comme mode d'officialisation de l'Europe

En tant qu'il est un rite d'institution, le processus d'archivage met en jeu des luttes autour de la connaissance et de la reconnaissance du caractère *public* d'un pouvoir. C'est du reste ce qu'indique Michael Lynch quand il rappelle que « la formation de l'archive est précédée par un passage institutionnel du privé au public, et ce passage peut être un site de conflit, résultant occasionnellement en brèches, avortements, mauvais acheminement de l'archive naissante »⁵. Pour le dire autrement, en thématissant l'Archive européenne, on saisit tout le processus complexe, conflictuel et inachevé d'officialisation et d'authentification des Communautés économiques européennes – et de leurs héritiers institutionnels – en institutions *publiques* « officielles ». On a oublié au terme de plusieurs décennies de commémorations rituelles des « origines » comme des « moments fondateurs » que l'Europe du Marché commun qui s'esquisse autour des traités de Paris et de Rome n'a guère les atours d'une puissance publique, ni *a fortiori* d'un État. Loin de constituer d'emblée un centre politique, l'Europe des Six arrive bien au contraire sur un terrain, celui des coopérations sectorielles européennes, déjà bien encombré⁶. Pis, nées sur le deuil des ambitions « constitutionnelles » qui avaient été associées à la Communauté européenne de défense, les Communautés

1. Benedict Anderson, *L'imaginaire national. Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, trad. par P.-E. Dauzat, Paris, La Découverte, 1996 ; Anne-Marie Thiesse, *La création des identités nationales. Europe, XVIII^e-XX^e siècle*, Paris, Seuil, 1999.

2. A.-M. Thiesse, *La création des identités nationales...*, *op. cit.*, p. 13.

3. François Foret, *Légitimer l'Europe. Pouvoir et symbolique à l'ère de la gouvernance*, Paris, Presses de Sciences Po, 2008.

4. Benoît Majerus et al. (dir.), *Dépasser le cadre national des « lieux de mémoire ». Innovations méthodologiques, approches comparatives, lectures transnationales*, Bruxelles, Peter Lang, 2009.

5. Michael Lynch, « Archives in Formation », art. cité, p. 67.

6. Laurent Warloutet, *Le choix de la CEE par la France. L'Europe économique en débat de Mendès France à de Gaulle (1955-1969)*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2011 ; Kiran Patel, « Provincialising European Union : Co-operation and Integration in Europe in a Historical Perspective », *Contemporary European History*, 22 (4), 2013, p. 649-673.

économiques européennes sont d'emblée dépouillées des attributs étatiques propres à une union politique. En guise de représentation permanente à Washington, l'Europe doit ainsi se contenter des « bons offices » d'un cabinet d'avocats d'affaires, Cleary Gottlieb, en charge de la défense des intérêts de la Haute Autorité auprès des élites économiques, financières et politiques américaines¹. En matière de citoyens, la situation n'est guère plus brillante puisque les institutions européennes n'échangent alors qu'avec des entreprises et des groupes d'intérêt². Un *Journal officiel de la CECA* est bien créé en 1952, mais il peine à exister comme la voix officielle de l'Europe communautaire quand une multiplicité d'acteurs privés (éditeurs juridiques, fédérations patronales, journalistes spécialisés, etc.) se sont imposés comme des informateurs plus efficaces quant au cours des politiques publiques communautaires³. La prise de pouvoir symbolique des Communautés européennes et la construction de cette synecdoque emboîtée qui conduit, sans détour apparent, de « la Commission » à l'« Union européenne » et de l'« Union européenne » à l'« Europe », renvoie en somme à toutes les entreprises « d'officialisation » des institutions et des politiques des traités de Rome comme relevant d'une seule et même « puissance publique » européenne⁴. On pense bien sûr ici à la formalisation d'un droit des Communautés européennes détachable de celui des autres organisations internationales⁵, mais aussi à cette revendication d'officialité étudiée par l'historien Jakob Krumrey autour de l'organisation des relations extérieures des Communautés en autant de visites « officielles », représentations « permanentes », protocoles « diplomatiques », etc.⁶. On le voit, le prisme de l'Archive conduit à déplacer le regard : il ne s'agit plus simplement de comprendre comment la Commission l'a emporté sur le Conseil, ou bien encore la Cour sur les États (ou inversement), mais de suivre l'ensemble des mobilisations et des transactions qui sont au principe de la reconnaissance (toujours partielle et toujours contestée) des Communautés économiques en autorité politique.

L'Archive comme modalité de l'europanisation

Ainsi redéfini, le processus d'archivage s'analyse aussi comme processus d'*europanisation* ou, pour le dire autrement, de (re)qualification européenne des objets politiques et de leurs modalités légitimes de prise en charge. Le processus d'archivage prend ici le sens d'un acte de pouvoir. L'« acte d'institution » que constitue la production de documents et de symboles est ici compris comme l'acte de pouvoir qui contribue à la construction de problèmes publics « européens ». Cela implique des acteurs multiples, qui vont bien au-delà du seul groupe des archivistes *statutaires* et autres conservateurs, nationaux ou européens, privés ou publics, qui participent au travail concurrent de sélection (et de coproduction) des documents constitutifs d'une « histoire de l'Europe ». La construction de cette juridiction européenne au sens

1. Sur ce point, cf. Antoine Vauchez, *L'Union par le droit. L'invention d'un programme institutionnel pour l'Europe*, Paris, Presses de Sciences Po, 2013.

2. Cf. par exemple Sylvain Laurens, *Les courtiers du capitalisme. Milieux d'affaires et bureaucrates à Bruxelles*, Marseille, Agone, 2016.

3. Sur ces concurrences, cf. A. Vauchez, « Methodological Europeanism at the Cradle... », art. cité, p. 193-210. Cf. aussi Davide Prometti, « Storia dell'ufficio delle pubblicazioni ufficiali delle CE. Trent'anni al servizio delle istituzioni e dei cittadini », mémoire de *laurea* en histoire, université de Florence, 1999-2000.

4. Pascal Gougeon, « "Nul n'est censé ignorer la loi". La publication au Journal officiel : genèse d'un mode d'universalisation de la "puissance publique" », *Politix*, 32, 1995, p. 66-88 ; Delphine Gardey, « Scriptes de la démocratie : les sténographes et rédacteurs des débats (1848-2005) », *Sociologie du travail*, 52 (2), 2010, p. 195-211.

5. J. Bailleux, *Penser l'Europe par le droit...*, *op. cit.*

6. Jakob Krumrey, *The Symbolic Politics of European Integration. Staging Europe*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2018.

abbottien ne peut donc se passer d'une prise en compte précise de l'ensemble de ces « énonciateurs » de l'Europe, quel que soit leur statut, plus ou moins « officiel ». Rejoignant en cela le travail mené depuis longtemps en histoire et en anthropologie, le prisme de l'Archive permet donc d'englober dans l'analyse tous ces entrepreneurs d'Europe moins « en vue » qui font figure de producteurs informels de l'Archive européenne, « archivistes non institutionnels », parfois involontaires (savants plus ou moins « embarqués », journalistes plus ou moins détachés, citoyens plus ou moins impliqués, etc.). La focale large de l'Archive permet de saisir comme *Archivistes* l'ensemble de ceux qui prennent part à des titres divers au travail collectif et concurrent de mise en forme symbolique de « l'Europe telle qu'elle est » (mots d'ordre, documents-symboles, mythes, savoirs, croyances, etc.) : documentalistes, statisticiens, hauts fonctionnaires et autres juristes des institutions européennes elles-mêmes, mais aussi tous les producteurs de ces savoirs académiques spécifiquement européens qui ne cessent de construire l'étiologie du projet européen (de ses bifurcations, de ses facteurs clés, de ces « crises » réelles ou supposées, etc.), ou encore toute la nébuleuse des producteurs d'une « actualité européenne » (journalistes accrédités, éditeurs spécialisés, etc.).

Dès lors, bien loin de ne concerner que les formes officielles ou quasi officielles de la *doxa* européenne, on est conduit à suivre l'ensemble divers des *scripts européens*, cartons et fonds d'archives, revues européennes, bulletins de sociétés savantes, rapports de think tanks, centres de documentation de l'Union européenne, lieux de formation professionnelle, instituts d'études européennes et d'enseignements académiques spécifiques qui forment la trame dense et concurrentielle du processus de mise en forme symbolique d'une Archive de l'Europe. Cela suppose également de suivre et d'analyser la diversité des techniques d'archivage, entendues comme outils de recueil, d'agrégation et de totalisation de « données européennes » : annuaires, bibliographies, statistiques, inventaires européens qui sont autant de marqueurs d'un équipement analytique spécifique permettant de produire des équivalences, des standards, voire des choix politiques « européens » (clés de répartition, quotas nationaux, distribution pondérée des votes, etc.). Que l'on pense ici aux conflits autour des premières bibliographies et *curricula* européens évoqué par Thibaud Boncourt dans ce dossier à propos de la naissance du département de science politique de l'Institut universitaire européen. Ou encore aux « tables d'équivalence » permettant de faire apparaître un état de la législation sociale européenne dans l'article de Karim Fertikh et Julien Louis. Par les constructions européennes qu'ils supposent et par le capital d'information européenne qu'ils permettent, ces *data* fournissent l'arsenal cognitif des conflits politiques et sociaux autour de l'Europe. Un tel filon de recherche peut également conduire à s'interroger sur les conditions dans lesquelles certaines formes sociales – à l'image de la forme « registre »¹ ou de la forme « projet »² – se sont acclimatées au champ du pouvoir européen, s'imposant comme autant de formes rationalisées de l'échange des institutions européennes (Commission en tête) avec leur environnement et leurs « *stakeholders* ».

1. Cécile Robert, « La politique européenne de transparence (2005-2016) : de la contestation à la consécration du lobbying. Une sociologie des mobilisations institutionnelles, professionnelles et militantes autour des groupes d'intérêt à l'échelle européenne », *Gouvernement et action publique*, 1, 2017, p. 9-32.

2. Sebastian Büttner, « A “New Spirit” of Public Policy ? The Project World of EU Funding », *European Journal of Cultural and Political Sociology*, 3 (1), 2016, p. 41-71.

L'Archive comme champ énonciatif

Ce que l'on peut appeler la « *doxa* » européenne, c'est-à-dire l'ensemble des savoirs et formes de connaissance qui apparaissent comme dominants à un moment donné dans le champ du pouvoir européen, s'inscrit donc toujours en fait dans une Archive européenne beaucoup plus large, qui n'est pas qu'un ensemble de documents statique mais désigne aussi un « champ énonciatif » à part entière, c'est-à-dire l'ensemble structuré des « positions discursives » formulables à un moment donné sur les sujets « européens ». En élargissant ainsi le domaine d'étude au-delà des simples « archives officielles » et au-delà des revendications de légitimité de la « direction administrative européenne », et donc en multipliant les types d'archives et de discours considérés, ce dossier opère en fait paradoxalement une simplification : le passage du pluriel au singulier de l'Archive. Cette simplification n'est pas que formelle : elle renvoie plus fondamentalement à l'idée que la diversité des documents et des symboles que les diverses élites européennes cherchent à imposer (et à s'imposer) pour « faire l'Europe », mais aussi les discours alternatifs, voire « eurosceptiques », qu'on peut leur opposer à partir de plusieurs sites de l'espace social européen, ne sont pas des manifestations isolées les unes des autres. Tous ces discours sont interdépendants et contribuent, par leurs oppositions mêmes, à définir l'espace du « pensable européen », tout en participant à la définition des positions relatives occupées par ceux qui portent ces discours.

Les représentations diverses et contradictoires de l'Europe s'inscrivent ainsi dans un champ énonciatif transnational (et multilinguistique¹), dans lequel des acteurs divers et aux intérêts contradictoires sont en lutte permanente pour imposer leur(s) représentation(s) de ce qu'est ou de ce que devrait être l'Europe. Ces champs énonciatifs et ces formations discursives, M. Foucault les décrit comme des « espaces de dissensions multiples² » : l'espace des discours – que P. Bourdieu qualifierait plutôt d'« ordre symbolique des normes³ » – n'est en effet pas plus homogène et pas moins conflictuel que l'espace des positions sociales. Il est lui aussi structuré par des contraintes et des logiques spécifiques qui forment en définitive un « système général de la formation et de la transformation des énoncés », ce qui est la définition précise de ce que M. Foucault appelle l'« Archive », au singulier. Il ne s'agit donc pas tant de saisir « la totalité des textes qui ont été conservés par une civilisation, ni l'ensemble des traces qu'on a pu sauver de son désastre » que de mettre au jour une sorte d'« algorithme discursif », un « jeu des règles qui déterminent dans une culture l'apparition et la disparition des énoncés, leur rémanence et leur effacement, leur existence paradoxale d'événements et de choses »⁴. Comme *structure* discursive et cognitive qui participe à la mise en forme de nos représentations sur l'Europe, ce champ énonciatif obéit à certaines règles observables. Pour comprendre l'« Europe » et expliquer comment elle est produite, il ne faut donc pas se contenter de faire une histoire de ses institutions, ni une « histoire des idées européennes » :

1. Structuré donc aussi par les rapports de forces entre les langues qui participent à sa construction. Ce champ encore peu étudié est évidemment marqué par la prédominance de l'anglais, mais pas seulement : que l'on pense par exemple à la fortune récente du terme allemand *Spitzenkandidat* pour désigner, dans l'« eurospeak », les têtes de liste aux élections européennes candidates au poste de président de la Commission européenne. En ce sens, l'application de la notion d'Archive (ou de « *doxa* » d'ailleurs) au niveau transnational implique de dépasser le cadre de pensée stato-centré dans lequel ces notions ont été elles-mêmes élaborées par Michel Foucault ou Pierre Bourdieu, ou plutôt de l'intégrer dans une réflexion plus large.

2. M. Foucault, *L'archéologie du savoir*, op. cit., p. 212.

3. Pierre Bourdieu, « La force du droit : éléments pour une sociologie du champ juridique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 64, 1986, p. 3-19.

4. M. Foucault, « Sur l'archéologie des sciences. Réponse au Cercle d'épistémologie », art. cité.

il faut aussi expliquer ce jeu de règles qui organise, à un moment et dans une configuration sociale donnés, les formes et les modes d'énonciation de l'Europe, ou plutôt des Europes qui coexistent dans l'espace des discours.

Une *doxa* européenne ?

La formation de l'Europe comme centre de pouvoir structuré autour de groupes professionnels qui en sont les porteurs *et* de modes de classement et de raisonnement s'accompagne de la production d'une *doxa*, c'est-à-dire de documents, de représentations et d'outils qui s'imposent publiquement, à un moment donné, pour penser ce centre politique, sa « logique » et ses institutions. Ces formes de connaissance dominantes de l'Europe sont construites historiquement sous l'impulsion de divers groupes et d'acteurs sociaux, à partir de plusieurs sites, que l'on peut plus ou moins facilement identifier et analyser.

Morgane Le Boulay attaque le sujet « par le centre », à travers la genèse de ce dispositif de gouvernementalité historiquement bien éprouvé que sont les archives officielles. Elle retrace les luttes de juridiction et de placement entre différents types d'« archivistes » (archivistes de profession, fonctionnaires européens, historiens, témoins, etc.) qui sont au principe du fonds des Archives historiques de l'Union européenne (AHUE) et de ses contours singuliers. Partiel et lacunaire, ce fonds révèle en creux une certaine vision de l'Europe, d'abord centrée autour de ses anciens hauts fonctionnaires et autres commis d'État européens placés au cœur de l'archive orale, ce qui en fait à la fois l'un des soubassements essentiels et l'une des objectivations les plus claires de la *doxa* européenne telle qu'elle se construit transnationalement.

Mais ces formes de connaissance ne sont pas toutes forcément produites « au niveau européen », ce qui implique de tenir ensemble celles qui sont spécifiquement « européennes » (produites par les institutions européennes, ou dans des réseaux savants transnationaux, par exemple) et toutes celles qui, depuis les différents champs nationaux qui composent l'« Europe », s'y rapportent. C'est ce que permet de voir l'article de Christophe Majastre quand il s'intéresse à cet « événement européen » clé qu'est l'arrêt Maastricht rendu en octobre 1993 par le Tribunal constitutionnel fédéral allemand (TCF). Né au cœur d'une histoire longue de la doctrine juridique « étatiste » allemande, l'arrêt s'impose pourtant d'emblée comme un jalon européen incontournable, bien au-delà de l'Allemagne et de son « champ énonciatif » national spécifique. En proposant une définition particulière de l'Union européenne comme « composé d'États souverains », avec tout le poids social indissociablement national et européen que lui confère le positionnement de la cour de Karlsruhe (à la fois dans le champ du pouvoir allemand et européen), cet arrêt est devenu très rapidement *emblématique*, à tous les sens du terme, et en tant que tel un point de passage obligé dans le débat sur l'avenir de l'Europe.

Ainsi, toujours provisoire et toujours contesté, l'état actuel de la *doxa* européenne apparaît comme le résultat matériel de luttes symboliques permanentes dans les différents espaces sociaux qui composent l'« Europe », et qui sont à la fois nationaux et transnationaux. De ce point de vue, elle n'échappe pas bien sûr aux régularités observées dans l'analyse du « champ du pouvoir européen »¹. Ainsi de ces « intermittents » de l'Europe dont les définitions ont,

1. Didier Georgakakis (dir.), *Le champ de l'eurocratie. Une sociologie politique du personnel de l'Union européenne*, Paris, Economica, 2012 ; Antonin Cohen, « Construction des espaces de pouvoir transnationaux en Europe », dans Antonin Cohen, Bernard Lacroix, Philippe Riutort (dir.), *Nouveau manuel de science politique*, Paris, La Découverte, 2009, p. 611-624 ; Didier Georgakakis, Antoine Vauchez, « Le concept de champ à l'épreuve de l'Europe », dans Johanna Siméant (dir.), *Guide de l'enquête globale en sciences sociales*, Paris, CNRS Éditions, 2015, p. 197-217.

à l'image du TCF de Karlsruhe, souvent plus de poids que celles de certains « permanents », du fait des sites sociaux depuis lesquelles elles sont émises et mises en circulation. Il reste que même les élites les mieux dotées dans le champ du pouvoir européen restent au moins partiellement tributaires, dans leur manière de concevoir l'Europe (et de penser leur(s) propre(s) rôle(s) dans l'Europe), de formations discursives qui les dépassent et dans lesquelles elles sont prises collectivement, au même titre que tous les autres acteurs. Si ces « cadres » idéels ou ces manières de penser ne suffisent pas à expliquer entièrement la dynamique des luttes sociales observables, ils n'en constituent pas moins des *aiguilleurs*, au sens de Max Weber, « en déterminant les voies à l'intérieur desquelles la dynamique des intérêts a été le moteur de l'action »¹.

Un champ d'occultation

Il reste que cette part doxique (certains diraient hégémonique) de la « pensée de l'Europe » ne résume pas à elle seule l'Archive européenne. Ce champ d'énonciation de l'Europe est aussi pour partie un champ d'occultation. Pour le dire autrement, la production de formes de connaissance de l'Europe et le processus d'officialisation et d'imposition de certaines d'entre elles comme *idées reçues* vont de pair avec la *marginalisation* et/ou la *mise en secret* parallèle de bien d'autres d'entre elles. Telle que nous l'avons définie, la notion d'Archive permet d'attirer l'attention sur des pans (et des acteurs) moins visibles et beaucoup moins étudiés de la production de savoirs et de techniques sur l'Europe, sur ses angles morts et ses « trous », en allant voir du côté des concepts, des schèmes, des disciplines ou des instruments oubliés ou perdus, car exclus (provisoirement ?) de la mémoire officielle.

Ce déplacement de la *doxa* vers l'Archive permet ainsi de compléter notre regard sur les entreprises de mise en forme symbolique de l'Europe, en saisissant non pas seulement les formes de connaissance « homologuées » (comme les archives officielles, voire l'acquis communautaire), mais aussi celles qui ont été mises en sourdine ou écartées. Ce faisant, on fait également apparaître le degré d'objectivation très inégal des formes de connaissance de l'Europe : d'un côté, des pôles structurés et bien institutionnalisés de l'Archive européenne qui existent par un réseau dense d'instruments de politiques publiques, d'identités professionnelles et de rôles institutionnels ; de l'autre, un ensemble informel d'objets perdus ou oubliés, comme ces projets « d'économie européenne semi-planifiée » étudiés ici par Hugo Canihac. Ceux-ci paraîtront d'ailleurs bien étranges à ceux qui ont rétrospectivement assigné au projet européen une essence originelle néo- ou ordo-libérale, alors qu'ils formaient pourtant, jusqu'à leur échec à la fin des années 1960, le point d'appui d'une entreprise de formalisation d'une science économique européenne en discipline autonome. Il en va de même pour les catégories de l'économie publique ou de service public, pourtant à leur apogée à l'époque dans les différents pays européens, mais dont Mélanie Vay montre qu'elles échouent à s'imposer face aux « exigences » d'une politique européenne de la concurrence qui consolide alors son « programme fort » au point de rencontre entre Cour de justice et Commission européenne. En s'attachant à décrire les débats (et les acteurs) ayant travaillé à la définition d'un service public à l'échelle européenne, M. Vay éclaire un aspect oublié de la construction

1. Max Weber, *Sociologie des religions*, trad. par J.-P. Grossein, Paris, Gallimard, 1996, p. 349-350 : « Ce sont les intérêts [...] et non les idées qui gouvernent directement l'action des hommes. Toutefois, les "images du monde" qui ont été créées par le moyen d'"idées" ont très souvent joué le rôle d'aiguilleurs, en déterminant les voies à l'intérieur desquelles la dynamique des intérêts a été le moteur de l'action. »

de la *doxa* économique : celui des possibles alternatifs qui ont échoué à s'imposer comme catégories « écono-politiques » légitimes de la politique européenne¹.

En s'attachant à ces échecs doxiques, qui ne sont jamais parvenus à s'ériger en concepts ou modèles dominants, ces travaux permettent de faire réapparaître tout un monde oublié de débats, de moments critiques, de points de choix et de bifurcations cognitives et sociales. En réintroduisant les théories apocryphes, les alternatives scotomisées, les carrières avortées, les grands colloques sans lendemain, les mobilisations à éclipses, la notion d'Archive permet également de faire réapparaître la trame discursive de l'Europe dans toute sa densité, souvent contradictoire, bien au-delà des seules histoires canoniques et de ses rationalisations *a posteriori*. Mais ce ne sont pas seulement les « futurs passés » de l'Europe qui réémergent ainsi (comme ces débats anciens que l'on réexhume ici : faut-il un Plan pour les Communautés ? comment organiser l'économie publique à l'échelon européen ? etc.). Ce sont aussi d'autres futurs possibles, car cet ensemble complexe de discours, les oubliés comme ceux qui sont « restés », forment le soubassement social et cognitif de l'Archive : une sorte de discours stagnant, susceptible, sous l'effet de l'évolution des rapports de forces et des configurations dans le champ énonciatif européen, de réappropriations et de réarrangements nouveaux, qui viendront (ré)alimenter la mémoire officielle ou au contraire fonder des mémoires et des voies alternatives au projet européen. Il n'est sans doute pas de meilleur exemple de ces réappropriations et réinventions successives que la notion de « Constitution européenne » dont on a prononcé à plusieurs reprises le décès pour la voir régulièrement réapparaître en grande pompe dans les jeux politiques européens². En un sens, l'Archive s'apparente ainsi à une sorte de *sociologie des brouillons européens*, et on peut la rapprocher de ces théories des organisations qui, dans une veine de recherche plus positiviste, mettent l'accent sur le caractère non linéaire et non séquentiel de la résolution des problèmes publics, comme le fameux « modèle de la poubelle »³. Avec la notion d'Archive, on cherche à ouvrir les poubelles cognitives et les cartons discursifs de la pensée de l'Europe, avec leurs idées abandonnées ou mises de côté, mais parfois recyclables. Car, comme le dit Catherine Colliot-Thélène, « il est des idées qui, lorsqu'elles sont formulées, inscrivent dans l'historicité des sociétés humaines des points de non-retour : non pas parce que ces idées détermineraient de façon définitive les formes des sociétés à venir, mais parce que, une fois apparues, elles sont toujours disponibles et réactualisables dans des circonstances nouvelles »⁴. L'Archive européenne est pleine de ces idées sans lendemain, de ces possibles formulés, souvent oubliés, mais qui peuvent à tout moment être réappropriés.

Il y a donc des régions silencieuses de l'Archive, celles que la *doxa* provisoire a contribué à éclipser ou à marginaliser, tout en y puisant encore régulièrement des ressources discursives. Mais il y a aussi des régions silencieuses dans la *doxa* elle-même, c'est-à-dire des savoirs qui s'imposent, mais pas tout à fait publiquement. À côté des objets (temporairement) perdus de l'Archive européenne, il faudrait évoquer pour être complets cette forme de « *doxa* implicite » qui produit aussi des formes d'*ignorance* comme autant de trous et de zones d'ombre

1. Antoine Vauchez, « La politique (tout) contre le Marché ? Jalons pour une sociohistoire de l'écono-politique de l'Union européenne », *Idées économiques et sociales*, 179, 2015, p. 19-29.

2. Cf. A. Vauchez, *L'Union par le droit...*, *op. cit.*

3. Michael Cohen, James March, Johan Olsen, « A Garbage Can Model of Organizational Choice », *Administrative Science Quarterly*, 17 (1), 1972, p. 1-25.

4. Catherine Colliot-Thélène, *La démocratie sans « démos »*, Paris, PUF, 2011, p. 203.

au cœur de la pensée officielle de l'Europe¹. C'est ce que font apparaître les travaux récents sur la « mise en transparence » de l'Europe² qui suggèrent que la multiplication des dispositifs européens de transparence (registre des groupes d'experts de la Commission, répertoire des groupes d'intérêt, mise en ligne des agendas des commissaires, de leurs cabinets et des directeurs généraux, etc.) comme la prolifération des sources *publiques* et disponibles produisent un effet de halo en déplaçant les conflits sur les données ainsi visibles et leurs conditions de production³. D'autres recherches, à bien des égards complémentaires, pointent le processus symétrique d'*informalisation* de la politique européenne dans le cadre de structures telles que l'Eurogroupe ou les trilogues, mais aussi la manière dont les institutions indépendantes telles que la Cour de justice de l'Union européenne ou la Banque centrale européenne (BCE) sont parvenues à s'exonérer pour partie de ces nouvelles obligations, au nom des responsabilités particulières qu'elles se sont vu reconnaître dans la conduite du projet européen⁴. Dans un étonnant jeu de miroir entre ces deux institutions expertes, la Cour de justice, saisie dans l'affaire dite « OMT » d'un recours quant à la légalité de la politique dite « non-conventionnelle » conduite par la BCE pendant la crise financière, s'est elle-même interdit d'entrer plus avant dans l'évaluation de l'expertise économique mobilisée (doctrines, modèles macro-économétriques, etc.) par la BCE, évitant ainsi de rendre publics les secrets de fabrique de ses modèles économétriques⁵. Parler d'Archive, c'est alors interroger les conditions d'accès à celle-ci ou les formes d'ouverture partielle de celle-ci, et ce faisant ces « mystères de l'État » qu'évoquait Ernst Kantorowicz à propos de l'absolutisme royal⁶, inaccessibles sans la médiation des professionnels des savoirs et des techniques qui permettent d'en décrypter le sens et la portée.

Une Archive « européenne » ?

Reste à comprendre ce qui est spécifiquement « européen » dans l'Archive européenne. En ne se focalisant pas exclusivement sur les formes de connaissance « dédiées » mais aussi sur celles qui, sans avoir été construites ni pour ni dans le cadre du « projet européen », s'imposent sur le tard comme des savoirs (ou des contre-savoirs) de l'Europe, le prisme de l'Archive permet de ne pas isoler artificiellement l'objet « Europe ». Car, loin de tenir toute seule, l'Archive européenne apparaît au fil des articles comme beaucoup plus *connectée* qu'on ne le dit habituellement et qu'il n'y paraît au premier abord. Elle est bel et bien prise et encadrée

1. Sur ce point, cf. les travaux sur les formes de production institutionnelle de l'ignorance : Jean-Noël Jouzel, François Dedieu, « Rendre visible et laisser dans l'ombre. Savoir et ignorance dans les politiques de santé au travail », *Revue française de science politique*, 63 (1), février 2013, p. 29-49 ; et les notices afférentes de Nathalie Jas et Jean-Noël Jouzel dans Emmanuel Henry, Claude Gilbert, Jean-Noël Jouzel (dir.), *Dictionnaire critique de l'expertise*, Paris, Presses de Sciences Po, 2015.

2. Sur ce thème, cf. les deux dossiers récents : « Politiques de transparence », *Revue française d'administration publique*, 165, 2018 ; et « L'Europe en transparence. La mise en politique d'un mot d'ordre », *Politique européenne*, 61, 2018.

3. C. Robert, « La politique européenne de transparence (2005-2016)... », art. cité.

4. Cf., par exemple, Alberto Alemanno, Oana Stefan, « Openness at the Court of Justice of the European Union : Toppling a Taboo », *Common Market Law Review*, 51 (1), 2014, p. 97-140.

5. « En ce qui concerne le contrôle juridictionnel du respect de ces conditions, le Système européen des banques centrales étant appelé, lorsqu'il élabore et met en œuvre un programme d'opérations d'open market tel que celui annoncé dans le communiqué de presse, à procéder à des choix de nature technique et à effectuer des prévisions et des appréciations complexes, il y a lieu de lui reconnaître, dans ce cadre, un large pouvoir d'appréciation », considérant n° 68 de l'arrêt dit « OMT », Peter Gauweiler e.a. contre *Deutscher Bundestag*, Cour de justice de l'Union européenne, 16 juin 2015.

6. Ernst Kantorowicz, « Mystères de l'État. Une conception absolutiste et ses origines médiévales (1955) », dans E. Kantorowicz, *Mourir pour la patrie*, Paris, PUF, 1984, p. 78-103.

dans un ensemble d'autres Archives, nationales et transnationales, qui se construisent en même temps. Dès lors, loin de chercher à monumentaliser l'Europe comme un tout à part clairement identifiable, le prisme de l'Archive permet au contraire de complexifier l'analyse, en pointant les rapports changeants qu'entretiennent, en matière d'Europe, le mot et la chose.

On cherche ici la chose quand il n'y a pas le mot – car l'Europe se construit aussi en dehors des espaces labellisés comme « européens » : c'est ce que montre l'article de Karim Fertikh et de Julien Louis dont la mise en perspective historique fait apparaître l'« Europe sociale » comme un produit régionalisé d'efforts transnationaux multiples pour créer un droit social international. Mais on cherche aussi dans le mot bien plus que la chose – car l'Europe est un label et un nom de code pour une multiplicité d'entreprises qui n'ont pas nécessairement celle-ci pour raison d'être : c'est le cas de ce lieu de savoir pan-européen que devait être le département de sciences politiques et sociales (SPS) de l'Institut universitaire européen créé en 1976 mais dont l'identité collective se construit paradoxalement à distance de l'objet « Europe », les premiers professeurs du département préférant adosser leur agenda de recherche à la politique comparée d'inspiration américaine et béhavioraliste à laquelle ils sont bien plus étroitement reliés par leurs réseaux personnels et leurs trajectoires professionnelles¹.

On retrouve en somme ces « boucles étranges » dont parlent Pierre Lascoumes et Patrick Le Gales à propos de l'action publique², connexions improbables et réappropriations indirectes, qui mettent en relation – selon des temporalités et des logiques spécifiques – des niveaux et des acteurs hétérogènes. À ce titre, une prolongation possible, sur laquelle ouvre ce dossier, serait d'analyser comment se chevauchent, s'opposent et se nourrissent les différentes Archives : transnationale, européenne, coloniale, transatlantique, internationale, etc. On pourrait ainsi, comme le fait le courant de l'« histoire connectée » par exemple, comparer la manière dont cette Archive européenne s'est forgée historiquement également au contact, et en confrontation souvent violente, d'espaces de discours et de savoirs non occidentaux³. De fait, le caractère « européen » de l'Archive n'est donc jamais complètement assuré, il est même l'objet, voire l'enjeu, d'intenses luttes de définition quant aux frontières et aux formes d'échanges et de circulation légitime entre groupes d'acteurs et « formations discursives » (internationale, européenne, nationale).

*
* *

En faisant de l'existence d'une « Archive européenne » une hypothèse de travail, on a voulu tester la possibilité de passer de la question classique : « Comment penser l'Europe ? » à celle plus concrète : « Comment des formes de connaissance de l'Europe sont-elles produites, par qui (et dans quel but) ? » Il s'agit en somme d'une invitation à explorer la diversité des

1. T. Boncourt, « Acteurs multipositionnés et fabrique du transnational... », art. cité ; Francisco Roa Bastos, « Des partis paradigmatiques. "LaPalombara & Weiner", "Lipset & Rokkan" et la science normale du politique dans les années 1960 », *Revue française de science politique*, 67 (1), février 2017, p. 97-119.

2. Pierre Lascoumes, Patrick Le Gales, *Sociologie de l'action publique*, Paris, Armand Colin, 2007.

3. Pour une analyse de l'encastrement de la DG Développement dans l'Archive coloniale française, cf. notamment Véronique Dimier, *The Invention of a European Development Aid Bureaucracy. Recycling Empire*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2014. Cf. aussi, d'une manière générale, Craig Calhoun, « European Studies : Always Already There and Still in Formation », *Comparative European Politics*, 2003, 1 (1), p. 5-20.

discours, instruments et symboles qui sont mobilisés pour « faire l'Europe », mais aussi la diversité des discours alternatifs, oubliés ou écartés, « europhiles » ou « eurosceptiques », parfois recyclés, à partir de plusieurs sites du champ du pouvoir européen. Si nous proposons pour ce faire le prisme de l'Archive, c'est qu'il nous semble à même d'insister sur le fait que ces discours ne sont pas des manifestations isolées les unes des autres : ils sont interdépendants et contribuent, par leurs oppositions mêmes, à définir l'espace du pensable européen, ce champ énonciatif qui participe à la définition des prises de positions possibles, mais aussi des positions relatives occupées par ceux qui portent ces discours. Manière de souligner la nécessité de réinscrire la « construction de l'Europe » dans les configurations nationales et transnationales plus larges et des historicités plus longues qui la rendent possible et pensable, à la fois socialement et symboliquement. Manière aussi de rappeler que l'Union européenne n'est pas faite d'un seul bloc, ni *a fortiori* le produit d'un seul projet ou d'une seule « ADN », comme tendent à le supposer tous ceux qui, entre récit mythique ou légende noire, récitent son histoire sur le mode du déploiement d'une logique initiale. Manière enfin d'inviter à refaire de l'histoire afin de retrouver la multiplicité de ces *bifurcations* et *points de choix* qui ont progressivement structuré une ligne de pente du « projet européen », mais aussi réexhumer tous ces possibles européens (en termes de services publics, d'harmonisation fiscale, de défense des droits de l'homme, etc.) qui, bien que défaits ou aujourd'hui minorés, travaillent encore l'Europe *de l'intérieur*¹.

En remettant ainsi la notion d'Archive sur le métier interdisciplinaire, au service d'une sociohistoire renouvelée des formes de connaissance de l'Europe, nous espérons servir le projet intellectuel plus vaste de *sciences sociales de l'Europe*. Au-delà des simples déclarations d'intention interdisciplinaires, parfois rituelles, il s'agit à présent de construire un cadre d'analyse partagé permettant, par la construction d'objets de recherche communs, une véritable cumulativité des travaux des historiens, des anthropologues, des théoriciens du politique, des sociologues et des politistes². La notion test de l'Archive, ainsi retravaillée, s'inscrit de fait au croisement des différentes disciplines qui contribuent aux « études européennes ». La chose n'est en soi pas négligeable à l'échelon de ce domaine de recherche où toutes ces disciplines sont longtemps restées cloisonnées, évoluant selon des paradigmes et des séries de questionnements distincts³. Notion-carrefour, l'Archive permet selon nous d'opérationnaliser un cadre de recherche qui ferait travailler ensemble, concrètement, une sociohistoire des formes de connaissance de l'Europe et une historiographie européeniste désormais acquise au « tournant transnational »⁴. Elle permet de réinscrire les formes de connaissance de l'Europe-Union européenne (mais aussi des autres « Europes ») dans la trajectoire historique d'un gouvernement international en formation depuis les années 1920 ou encore dans

1. Antoine Vauchez, « Retrouver le peuple européen derrière les “pères fondateurs” », blog *Doyoulaw, Libération*, 1^{er} septembre 2016.

2. Les échanges en ce sens se sont multipliés autour de quelques événements d'envergure comme le congrès interdisciplinaire à Portsmouth en 2012 (« Towards a European Society ? Transgressing Disciplinary Boundaries », *European Studies Research*). Les deux écoles thématiques CNRS-TEPSIS « Constructions politiques européennes. Nouvelles approches historiques et sociologiques », coorganisées en juillet 2015 et juillet 2016 au Moulin d'Andé par Didier Georgakakis, Jay Rowell et Antoine Vauchez, ont en outre poursuivi ce travail de rapprochement.

3. Cf. Wolfram Kaiser, « From Isolation to Centrality. Contemporary History Meets European Studies », dans Wolfram Kaiser, Antonio Varsori (dir.), *European Union History. Themes and Debates*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2010, p. 45-65.

4. Cf. notamment l'ensemble des articles réunis dans le dossier « Continuity and Change in European Cooperation during the Twentieth Century », Wolfram Kaiser, Kiran Klaus Patel (dir.), *Contemporary European History*, 27 (2), 2018.

le réseau bien plus large des formes de coopération européennes et internationales. C'est donc un véritable programme de recherche collectif qui s'ouvre, visant non plus seulement à « provincialiser » l'Europe de Bruxelles¹, mais aussi à saisir toute l'épaisseur historique et sociale de l'Archive européenne pour mieux en comprendre les différentes logiques de structuration. Le travail ne fait donc, en un sens, que commencer.

— **Francisco Roa Bastos, Antoine Vauchez** —

Francisco Roa Bastos est maître de conférences en science politique à l'université de Strasbourg et à Sciences Po Strasbourg, ainsi que membre du laboratoire SAGE. Ses travaux combinent sociologie politique de l'Europe, théorie politique et histoire des savoirs politiques contemporains. Il a récemment publié « Des partis paradigmatiques. “LaPalombara & Weiner”, “Lipset & Rokkan” et la science normale du politique dans les années 1960 », *Revue française de science politique*, 67 (1), février 2017, p. 97-119 ; « “Académie européenne” ou “europäische Akademie” ? L'ancrage allemand des études européennes et ses conditions de possibilité », *Politique européenne*, 52, 2016, p. 114-144 (université de Strasbourg, MISHA, 5 allée du Général-Rouillois, CS 50008, 67083 Strasbourg, <francisco.roabastos@unistra.fr>).

Antoine Vauchez est directeur de recherche au CNRS, membre du Centre européen de sociologie et de science politique (université Paris I – EHESS). Ses travaux se situent au croisement de la sociohistoire des espaces de pouvoir transnationaux et de la sociologie des savoirs et formes d'expertise. Sur ces thèmes, il a récemment publié *L'Union par le droit. L'invention d'un programme institutionnel pour l'Europe* (Presses de Sciences Po, 2013), *Démocratiser l'Europe* (Seuil, 2014) et divers articles avec Stephanie Mudge dont « Building Europe on a Weak Field : Law, Economics, Scholarly Avatars in Transnational Politics », *American Journal of Sociology*, 118 (2), 2012, p. 449-492 (université Paris I – Panthéon-Sorbonne, Centre Sorbonne, 1 rue Victor-Cousin, 75005 Paris, <antoine.vauchez@univ-paris1.fr>).

1. Kiran Klaus Patel, « Provincialising European Union », art. cité. En ce sens, cf. aussi Laurent Warloutzet, « Dépasser la crise de l'histoire de l'intégration », *Politique européenne*, 44, 2014, p. 98-122.